

C .L.I.P.
Comité Local d'Information et de Propositions
Mairie - 39140 LES REPOTS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003 date de sa création, le CLIP suit au plus près le fonctionnement du CET des Repots/Courlaoux.

Après un début en fonction quelque peu chaotique, les odeurs sont moins manifestes. Ce qui contribue à oublier ce » voisin « pourtant pas si sympathique lorsque l'on considère les analyses ponctuelles effectuées selon les normes imposées notamment par la DREAL. Généralement, les résultats sont confiés aux maires qui en informent les membres du CLIP.

Ainsi , l'on perçoit les conséquences sur l'eau et l'air.

D'une manière générale, notre société semble donner une grande importance aux qualités de l'environnement. Les pouvoirs publics imposent des règles d'exploitation au minima, certes dans ce domaine le CET a été un choix technique, y compris pour son emplacement.

Un choix pour notre temps et pour longtemps,... des dizaines d'années.

Le CLIP doit poursuivre sa mission qui a pris racine avec les nombreux questionnements et désagréments du CET.

Les promenades sur nos chemins , l'air respiré dans nos maisons, le verre d'eau posé sur notre table, jeux et sports de plein air ... sont particulièrement appréciés par les jeunes familles qui ont choisi leur lieu de résidence.

C'est à elles, à leur représentant, d'engager leur exigence d'une nature respectée.

Assurément, rejoignez le CLIP.

Plus nous serons nombreux, plus notre audience sera renforcée. L'adhésion annuelle à l'association qui veille sur notre santé, n'est que de 5€.

Le Président,
Jean-Paul BOISSARD

C .L.I.P.

Comité Local d'Information et de Propositions Mairie - 39140 LES REPOTS

Le C.L.I.P. ?

... est une Association loi 1901, créée le 5 décembre 2003 par un groupe de personnes subissant des dommages suite à l'implantation du Centre Technique d'Enfouissement du Jura (Courlaoux-Les Repôts).

Elle est régie par des statuts agréés. Elle s'interdit toute activité politique.

Un conseil d'administration de 9 membres élus a été désigné pour assurer le fonctionnement. Depuis 2014, les Maires de communes limitrophes du CET siègent en qualité de membre de droit.

Son Rôle ?

L'association a pour but de veiller au respect de l'environnement et du cadre de vie des riverains du C.E.T. et de les représenter auprès des différentes instances.

Le Comité organise des visites et prend acte de l'organisation du site et de l'évolution des techniques de traitement des déchets.

En cas de nuisances, le CLIP met son adresse mail à disposition : odeurs.clip@gmail.com

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale de l'association qui se déroulera le :

**Vendredi 26 janvier 2024 à 20 heures
Salle Communale de FONTAINEBRUX**

Ordre du jour :

Rapport d'activité

Rapport moral du Président

Renouvellement du bureau

Paroles au public

Questions diverses

Nous vous remercions par avance de votre présence et vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président,

Jean-Paul BOISSARD

